

2011_A203

OBJET : Aménagement du territoire - Création d'un tarif spécifique pour les étudiants sur les parcs relais et mise en place de la gratuité pour les covoitureurs

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - ROUARD Alain - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités

Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabha donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DUPERREY Lucien - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à GALLESE Alexandre - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANGLINE Bruno donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, Transports et Infrastructures

Objet : Création d'un tarif spécifique pour les étudiants sur les parcs relais et mise en place de la gratuité pour les covoitureurs
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix poursuit sa politique de développement des parcs relais autour de la ville centre, afin d'offrir une alternative au stationnement en centre ville. Cela va se traduire prochainement par un projet d'envergure, le triplement du parc relais Krypton, situé au sud d'Aix-en-Provence. Il sera relié par un pont sur l'A8 au quartier des facultés, et intéressera donc directement les étudiants. Aussi, afin d'encourager l'usage de cet équipement, il vous est proposé d'adopter un tarif spécifique aux étudiants sur l'ensemble des parcs relais, et d'approuver la mise en place de la gratuité du service pour les covoitureurs.

Exposé des motifs :

La réalisation de parcs relais participe à la politique globale de transports de la CPA, qui vise notamment à réduire la circulation en centre ville d'Aix-en-Provence.

Pour ce faire, la CPA développe depuis 2003, des parcs relais en périphérie des centres-villes. Le principe est de proposer à l'utilisateur un stationnement dans un parc clôturé et gardienné, couplé avec un transport en commun reliant le parc relais au centre ville.

Ainsi pour un tarif de deux euros la journée, ou de 25 euros par mois, l'utilisateur et ses passagers bénéficient d'un emplacement de parking et peuvent circuler sur le réseau urbain pendant la journée.

Dans le but de développer cette politique, de délester le trafic en gare routière d'Aix centre et de préparer l'arrivée du bus à haut niveau de service, notamment dans le quartier des facultés, la CPA s'est engagée dans un programme visant à tripler la capacité de l'actuel parc relais Krypton.

Ce programme comprend également la réalisation d'une petite gare routière adjacente de 12 quais, dont 4 de régulation, qui permettra de réduire le nombre de mouvements de cars en gare routière centrale, et un ouvrage de franchissement de l'autoroute A8 dont l'usage sera réservé aux transports en commun et aux modes doux.

Le nouveau parc relais Krypton de 900 places vise, notamment, une clientèle étudiante.

En fonction du site d'enseignement, les parcs relais existants (Hauts de Brunet et Routes des Alpes) ou à venir (Malacrida, ...) accueilleront également la population étudiante.

Aussi, afin de rendre le service encore plus attractif pour cette population, il vous est proposé de délibérer un tarif particulier pour les étudiants. Celui-ci sera de 1,00€ la journée ou 12,00€ par mois. Pour obtenir ces conditions, l'utilisateur doit être titulaire d'une carte d'étudiant de l'année en cours, et être âgé de moins de 26 ans.

Enfin, dans le but de réduire toujours davantage l'impact de la circulation automobile, il vous est proposé dans le même temps d'approuver la gratuité du service pour les usagers pratiquant le covoiturage.

Afin de bénéficier de cette offre, les usagers devront préalablement s'inscrire à l'association ACA covoiturage (inscription gratuite par internet), et, à l'entrée du parc relais, justifier auprès du gardien, qu'au moins deux personnes dans le véhicule sont inscrites (en montrant leur carte de membre ACA covoiturage qui leur est remise après inscription).

Ces dispositions seront applicables dans l'ensemble des parcs relais de la Communauté dès le 1er janvier 2012.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2333-87 ;

VU la délibération n° 2010-A197 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative à la modification de la gamme tarifaire du réseau de transports de la C.P.A. ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2011 ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 19 octobre 2011.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tarif étudiant pour l'ensemble des parcs relais, à savoir 1 € par jour ou 12 € par mois selon les conditions énoncées dans la présente délibération,
- **APPROUVER** le tarif covoitureur (gratuité) pour l'ensemble des parcs relais, selon les conditions énoncées dans la présente délibération,
- **DIRE** que la prise en compte des recettes est inscrite au budget de la Communauté à l'article 70328, fonction 824

OBJET : Aménagement du territoire - Création d'un tarif spécifique pour les étudiants sur les parcs relais et mise en place de la gratuité pour les covoitureurs

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

03 JAN. 2012

